

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 12 Subventions à deux associations menant des actions sur les quartiers Politique de la ville Quartier Est 20e. Première enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Lafayette Accueil (18811 / 2012-02460), pour le financement des Jardins Béton.

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Mom rue Ganne (10246 / 2012-02462), pour un service de prise en charge complet, abordable, artistique pour les enfants 6/11ans du quartier Python Duvernois.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 16.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.